

PROCES VERBAL

Nombre de membres**Séance du 11 avril 2024****en exercice:** 10

L'an deux mille vingt-quatre et le onze avril l'assemblée régulièrement convoquée le 11 avril 2024, s'est réunie sous la présidence de

Présents : 9**Sont présents:** Geneviève VANDEKERCKHOVE, Marcel DOURNES, Claudine RASPIENGEAS, Daniel VANDEKERCKHOVE, Alain MALBERT, Jean-Pierre BAYOL, Marie-Claire VIANA, Pierre GRANIER, Evelyne MOURGUES**Votants:** 9**Excusee:** Virginie CROS**Secrétaire de séance:** Marie-Claire VIANAApprobation du Procès verbal de la séance du 20 février 2024, signatures du registre des délibérationsObjet: Vote du compte de gestion -Commune

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Objet: Vote du compte administratif - Commune

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	68 230.50			126 017.68	68 230.50	126 017.68
Opérations exercice	179 320.68	238 543.90	187 702.91	204 957.25	367 023.59	443 501.15
Total	247 551.18	238 543.90	187 702.91	330 974.93	435 254.09	569 518.83
Résultat de clôture	9 007.28			143 272.02		134 264.74
Restes à réaliser	27 100.00	26 000.00			27 100.00	26 000.00
Total cumulé	36 107.28	26 000.00		143 272.02	27 100.00	160 264.74
Résultat définitif	10 107.28			143 272.02		133 164.74

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement - Commune

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 143 272.02**

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	126 017.68
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	100 000.00

RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	17 254.34
Résultat cumulé au 31/12/2023	143 272.02
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	143 272.02
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	10 107.28
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	133 164.74

Objet: Vote du compte de gestion - ass cuzac

Le Conseil Municipal après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer : - déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part .

Objet: Vote du compte administratif - ass cuzac

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		45 850.19		24 183.16		70 033.35
Opérations exercice	620.00	5 040.57	13 083.39	16 457.99	13 703.39	21 498.56
Total	620.00	50 890.76	13 083.39	40 641.15	13 703.39	91 531.91
Résultat de clôture		50 270.76		27 557.76		77 828.52
Total cumulé		50 270.76		27 557.76		77 828.52
Résultat définitif		50 270.76		27 557.76		77 828.52

Le Conseil Municipal vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Objet: Affectation du résultat de fonctionnement

Le Conseil Municipal,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice

- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice

- constatant que le compte administratif fait apparaître un :

excédent de 27 557.76

décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Pour Mémoire	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	24 183.16
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	19 000.00
RESULTAT DE L'EXERCICE :	
EXCEDENT	3 374.60
Résultat cumulé au 31/12/2023	27 557.76
A.EXCEDENT AU 31/12/2023	27 557.76
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	27 557.76

Objet: FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION 2024

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B,

Vu la note d'information de la DGCL du 19 mars 2024 relative aux informations fiscales utiles à la préparation des budgets 2024,

Madame le Maire rappelle que par délibération du 14/04/2023, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à : - taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) : 27.28 % ;
- taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) : 134.60 %
- taxe d'habitation sur les résidences secondaires (TH) : 8.58 %

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide : 1. de ne pas modifier les taux d'imposition en 2024 par rapport à ceux de 2023 et **de les maintenir** à : TH : 8.58 %, TFB : 27.28 %, TFNB : 134.60 %
2. de charger Mme le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Objet: Montant des redevances "Assainissement",tarif des branchements et dépôt de compteurs

Madame le Maire propose le tarif pour 2024.

Le forfait abonnement « **Assainissement** » passerait de **58 € à 60 €** et le tarif au m³ consommé resterait à **0.75 €**. Pour mémoire, il est précisé qu'à ces montants viennent s'ajouter **la taxe de collecte (assainissement)** prélevée par **l'Agence Adour Garonne**

Pour l'**assainissement** :

La **taxe de raccordement au réseau** assainissement communal, créée par délibération du 09 avril 2005, resterait à **1200 €**.

Après avoir délibéré le Conseil Municipal approuve cette proposition.

Objet: Vote du budget primitif - cuzac

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

L'adoption du budget de la Commune de Cuzac pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 472 587.67 Euros

En dépenses à la somme de : 472 587.67 Euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

Objet: Vote du budget primitif - ass cuzac

LE CONSEIL MUNICIPAL DELIBERE ET DECIDE :

L'adoption du budget primitif de l'exercice 2024 du Service Assainissement de la Commune de Cuzac, présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 120 580.28 Euros

En dépenses à la somme de : 120 580.28 Euros

ADOPTE A L'UNANIMITE

Questions diverses :

Investissements à étudier : Achat d'un groupe électrogène et d'un broyeur à végétaux.

Journée nature prévue le 25 mai (nettoyage chemin) .

La séance a été levée à 23h.